

POURQUOI UN PÔLE D'INNOVATION SOCIALE



En tant qu'organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté, le Comité Sport Adapté du Gard (CDSA 30), n'a cessé depuis sa création en 1986 de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que « toute personne en situation de handicap mental ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, puisse vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté ».

Engagé sur cette *dynamique de l'inclusion* depuis quelques années maintenant, le Comité Sport Adapté du Gard, a pris conscience de l'émergence de nouveaux besoins et de la nécessité de repenser finalement sa propre activité, son rôle etc. En effet, si le travail entre acteurs spécialisés d'un même secteur est bien sûr très riche, n'est-il pas sur le long terme limitant... Alors qu'au contraire, l'inclusion étant affaire de tous, les compétences de chacun doivent s'articuler dans un objectif commun ... *une ambition collégiale* !

Nourri d'expériences territoriales, c'est donc en tant qu'acteur connu et reconnu sur le département du Gard que le CDSA 30 lance l'ouverture d'un Pôle d'Innovation Sociale Sport et Handicap pour *construire et vivre ensemble le sport autrement*. Il s'agira d'envisager le sport non plus uniquement comme finalité mais bien comme un outil au service de tous.

La création de ce Pôle fait suite à des expériences de terrain qui ont déjà fait émerger des premiers indicateurs de réussite ...

Ainsi le CDSA30 a expérimenté en 2020, un service à double entrée : *DAIS* (Dispositif d'Appui à l'Inclusion Sportive) permettant d'accompagner d'une part toutes les personnes en situation de handicap à construire un projet sportif correspondant à leurs attentes et d'autre part les associations sportives qui accueillent ou souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap.

Si la *démarche participative* est bien un des axes habituels de nos actions, l'urgence de la crise sanitaire a accéléré ce processus par une mise en pratique directe. Plus que jamais, cette situation met en lumière *l'intérêt d'une co-construction* de tous les acteurs et en premier lieu des personnes concernées elles-mêmes.

Enfin soucieux d'être dans une démarche d'amélioration continue, notre comité a bénéficié d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) durant l'année 2020 qui est venu confirmer l'intérêt de créer ce pôle d'Innovation Sociale Sport Handicap en complément du Pôle Sport Adapté déjà existant.

REBOUX Vincent
Président CDSA 30

CONTEXTUALISATION

Aujourd'hui, une évolution se met en place vers une inclusion plus prégnante pour être sur un socle de culture commun. Pour cela il faut que l'environnement évolue, comme le souligne Fougeyrollas¹ « *Les facteurs environnementaux constituent ... un domaine conceptuel d'égale importance à ceux des facteurs personnels et des habitudes de vie. Il devient, de ce fait, impossible d'occulter volontairement ou non l'impact du milieu de vie sur la participation sociale des personnes ayant des incapacités. Lorsque des situations de handicap existent, cela veut dire que le milieu de vie des personnes ne leur permet pas de réaliser leurs habitudes de vie ou d'exercer leurs droits au même titre que les autres. Les dimensions de la compensation des déficiences et des incapacités, ainsi que la réduction des obstacles et la mise en place de facilitateurs environnementaux, apparaissent donc complémentaires.* »

Si aujourd'hui, la volonté de tendre vers une société inclusive est clairement revendiquée, il convient de ne pas vouloir faire de cette volonté un virage brutal mais de l'accompagner de manière progressive. La question de l'inclusion sociale est affaire de tous, ce n'est donc que par la mise en place d'*outils collaboratifs*, partagés qu'elle pourra prendre sens. Ainsi l'inclusion ne se décrète pas, elle se travaille, elle se construit et plutôt qu'une finalité il est préférable de l'envisager comme un processus dynamique, un mouvement, une démarche. Le « virage inclusif » pourra laisser la place à une *inclusion partagée et co-construite*.

Le sport comme facilitateur de lien social est un outil à prendre en compte dans la démarche inclusive. Les différents acteurs ne le négligent pas, cependant pas toujours de façon collaborative. L'*approche transversale* semble pourtant être primordiale pour pouvoir proposer une offre de pratique variée et cohérente, pouvant ainsi correspondre aux attentes de chacun.

La co-construction est un processus reposant sur une mise en forme d'interactions entre des acteurs afin que ceux-ci élaborent au fil de leurs interactions des accords visant à rendre compatibles des définitions relatives à un changement, à un projet, à une méthode de travail. La co-construction renvoie à tous les contextes où des acteurs ayant des intérêts et des points de vue différents sont amenés à travailler ensemble pour la réussite d'un projet.²

Les acteurs sont nombreux et les principaux sont les personnes concernées directement. Il ne s'agit pas de « faire pour » mais « faire avec » les personnes en situation de handicap.

¹Patrick Fougeyrollas, L'évolution conceptuelle internationale dans le champ du handicap : enjeux socio-politiques et contributions québécoises, Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, 2002

² Michel Foudriat, Le management des chefs de service dans le secteur social et médico-social, 2014

Projet local et collégial :

POUR S'ENRICHIR DES DIFFERENCES ET FAIRE ENSEMBLE

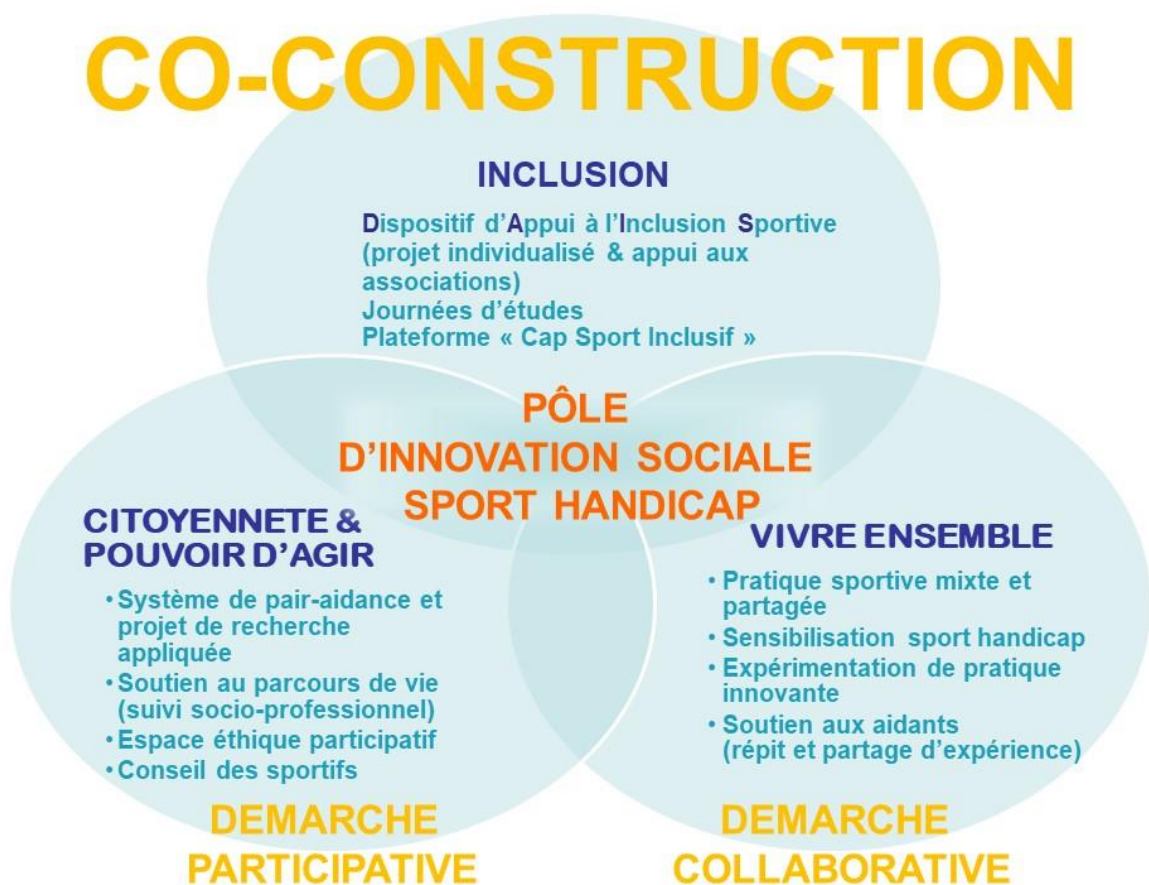
« **CONSTRUIRE ET VIVRE ENSEMBLE LE SPORT AUTREMENT** »

L'objet même de ce pôle ne peut être attendu si une réflexion autour d'une nouvelle démarche n'est pas envisagée. En effet comment aller au-delà de partenariats qui sont très souvent occasionnels, ponctuels ou malheureusement uni latéraux. Ainsi la mise en place de ce pôle veut s'inscrire dans une démarche participative, collaborative où chacun puisse trouver une place en tant qu'acteur et favoriser des dynamiques de la co-construction pour favoriser l'inclusion sportive. Aujourd'hui des liens très forts entre différents acteurs s'inscrivant dans cette volonté existent localement.

A ce jour 3 axes de développement ont été retenus pour lancer la mise en place de ce pôle :

- ➡ CITOYENNETE ET POUVOIR D'AGIR
- ➡ VIVRE ENSEMBLE
- ➡ INCLUSION SOCIALE

CO-CONSTRUCTION



ACTIONS – 2021

OBJECTIFS INITIAUX	ACTIONS	MOYENS	IMPACTS ATTENDUS
<p>CITOYENNETE ET POUVOIR D'AGIR</p> <p>-Favoriser le plein exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap</p> <p>-Renforcer l'autodétermination et l'empowerment</p>	<p>Système de pair-aidance et recherche appliquée</p> <p>Soutien au parcours de vie (suivi socio-professionnel)</p> <p>Espace éthique participatif</p> <p>Mise en place d'un « conseil » départemental des sportifs en situation de handicap</p>	<p>Collaboration universitaire Recherche appliquée</p> <p>Travail transdisciplinaire Approche globale</p> <p>Ateliers de co-développement</p> <p>Inspiration des démarches d'intelligence collective</p>	<p>Rôle de la pair-aidance dans le champ sportif</p> <p>Valorisation du sport comme lien dans le parcours de vie</p> <p>Implication et prise en main des projets par les personnes en situation de handicap</p>
<p>VIVRE ENSEMBLE</p> <p>-Contribuer à l'évolution des représentations sociales sur le handicap</p> <p>-Favoriser l'unité et animer un réseau des acteurs du sport handicap</p>	<p>Développement de pratiques mixtes et pratiques partagées</p> <p>Sensibilisation au sport handicap</p> <p>Expérimentation de pratiques innovantes alliant logique sportive et logique inclusive</p> <p>Soutien aux aidants</p>	<p>Partenariat local et collaboration active</p> <p>Communication et information</p> <p>Expérimentation collective</p> <p>Travail de terrain et de proximité</p> <p>Répit et partage d'expériences</p>	<p>Evolution des pratiques professionnelles</p> <p>Décloisonnement du monde sportif</p> <p>Valorisation des différences</p> <p>Prise en compte des singularités de chacun</p>
<p>INCLUSION</p> <p>-Répondre aux attentes de chaque sportif en situation de handicap</p> <p>-Répondre aux besoins recensés des clubs, comités des fédérations homologues</p> <p>- Accompagner les démarches d'inclusion sportive</p>	<p>Service d'accompagnement personnalisé</p> <p>Service d'appui aux associations sportives</p> <p>Création d'une plateforme numérique Cap Sport Inclusif</p> <p>Journées d'études sur la thématique "Comment rendre le mouvement sportif gardois plus inclusif ?"</p>	<p>Individualisation du suivi</p> <p>Souplesse de fonctionnement</p> <p>Adaptabilité et disponibilité</p> <p>Démarche de veille informationnelle</p> <p>Partage de connaissances (expériences, informations et outils)</p>	<p>Définition commune du sport inclusif</p> <p>Reconnaissance d'une plus value générale de l'inclusion : - réciprocité des effets - universalité (concerne tout le monde)</p> <p>Co-construction d'un mouvement sportif nouveau</p>